

Chambre des communes CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 041 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 19 octobre 2005

Présidente

Mme Susan Kadis

Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 19 octobre 2005

● (1535)

[Traduction]

Mme Carmen DePape (Comité permanent de la santé): Mesdames et messieurs, je constate que nous avons le quorum.

Conformément au paragraphe 106(1) du Règlement, le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un président. Je suis prête à recevoir les motions à cet effet.

Madame Karetak-Lindell.

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Je propose que Susan Kadis soit élue présidente.

Mme Carmen DePape: Mme Karetak-Lindell propose que Mme Kadis soit élue présidente du comité.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): J'appuie la motion.

Mme Carmen DePape: Y a-t-il d'autres propositions?

Comme il n'y en a pas, je déclare que Mme Kadis est élue présidente du comité.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du vice-président pour l'opposition officielle.

Madame Bulte.

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Je propose le nom de Mme Smith.

Mme Carmen DePape: Mme Bulte propose que Mme Smith soit élue vice-présidente du comité.

Y a-t-il d'autres propositions?

Comme il n'y en a pas, je déclare que Mme Smith est élue viceprésidente du comité.

[Français]

Je suis maintenant prête à recevoir des mises en candidature pour le poste de deuxième vice-président, d'un parti autre que l'opposition officielle.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Je propose Mme Jean Crowder.

Mme Carmen DePape: Mme Demers propose que Mme Crowder soit élue vice-présidente du comité. Y a-t-il d'autres mises en candidature?

Puisqu'il n'y en a pas, je déclare Mme Crowder élue deuxième vice-présidente du comité.

[Traduction]

J'invite Mme Kadis à prendre place au fauteuil.

La présidente (Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.)): Bonjour, et merci de votre appui.

Très brièvement, nous n'avons pas de témoins à entendre aujourd'hui, comme vous le savez tous. Toutefois, j'aimerais dire quelques mots.

C'est un grand privilège pour moi d'assumer la présidence du comité. J'ai travaillé avec bon nombre d'entre vous, et je suis heureuse de continuer à le faire. Je désire aussi souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du comité. Je suis certaine que nous allons continuer de promouvoir les intérêts des femmes au Canada. Je sais que nous avons été fort productifs, puisque nous avons déjà présenté quatre rapports au Parlement. Je ne peux qu'imaginer le travail que nous allons accomplir avec nos nouveaux vice-présidents et l'ensemble des membres du comité.

Au cours de la prochaine réunion, nous allons accueillir des témoins qui vont nous parler de l'admissibilité des travailleurs autonomes aux prestations parentales. Cette étude a été amorcée en mai. La réunion aura lieu dans l'édifice de l'Ouest, pièce 209, lundi prochain, à 15 h 15. J'espère vous y voir tous.

Avant de lever la séance, je voudrais remercier l'ancienne présidente du comité, Anita Neville, qui se remet d'une chirurgie au genou, comme vous le savez sans doute. Elle est la nouvelle secrétaire parlementaire responsable de la condition féminine. Je crois que son passage au comité a contribué à sa nomination. Encore une fois, je tiens à la féliciter. Nous pourrions peut-être lui envoyer un message de prompt rétablissement et de félicitations, et la remercier pour tout le travail qu'elle a accompli jusqu'ici.

Enfin, nous allons recevoir la visite de la délégation russe, que nous attendons avec impatience d'accueillir.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes Published under the authority of the Speaker of the House of Commons Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction

de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.